

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
AUVERGNE – RHÔNE- ALPES**

RN88 – Complément du demi-échangeur de la Varizelle à Saint-Chamond

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Juin 2023



HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire
vA	20/05/2022	Envoi version initiale
vB	08/07/2022	Reprise dossier avec observations du CEREMA et compléments
vC	19/01/2023	Reprise dossier prenant en compte les remarques des services et établissements publics de l'Etat pendant la phase d'instruction
vD	28/06/2023	Reprise dossier prenant en compte l'avis de l'autorité environnementale du 11 mai 2023 et du CSRPN du 2 février 2023

AFFAIRE SUIVIE PAR

BREJASSOU Guillaume – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes guillaume.brejassou@developpement-durable.gouv.fr - Tél : 04 26 28 63 52
BASTIN Dorine - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dorine.bastin@developpement-durable.gouv.fr

RÉDACTEUR

Auteur	Organisme	Coordonnées
Virginie THIEL	INGEROP	Tél : 04.74.53.22.58

AVEC LA CONTRIBUTION DE

Auteur	Organisme	Coordonnées
Alice GENEVOIS en écologie	INGEROP	Tél : 04.74.53.22.58
Gregory PIVOT, en hydraulique	INGEROP	Tél : 04.74.53.22.58
Vincent TESSAURO, bilan gaz à effet de serre	INGEROP	Tél : 01.49.04.55.00
Fernando RUBIO, paysagiste	VEGETUDES	Tél : 09.73.88.02.48
Yann TISCHMACHER, en acoustique	ACOUPLUS, groupe VENATHEC	Tél : 04.76.14.08.73

RELECTEURS

Auteur	Organisme	Coordonnées
Cécile MACHÉREY	INGEROP	Tél : 04.74.53.22.58
Romain SAUNIER	INGEROP	Tél : 04.74.53.22.58

1 PRÉAMBULE

Le présent dossier consiste à la demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement du complément du demi-échangeur de la Varizelle sur la RN88 à Saint-Chamond, dans le département de la Loire.

La maîtrise d'Ouvrage de l'opération est assurée par le Service Mobilité Aménagement Paysages (MAP) de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

La commune de Saint-Chamond, située au cœur des vallées du Gier, est desservie par l'A47, la RN88 et la ligne ferroviaire Lyon – Saint-Étienne. Elle se situe à seulement 40 minutes en voiture du sud de l'agglomération lyonnaise et à 20 minutes de Saint-Étienne. Elle accueille plus de 700 entreprises qui se développent autour d'activités variées.

Au fil des années, l'essor des zones d'activités situées à l'ouest de la commune va contribuer à accroître la densité du trafic routier, en particulier sur le secteur de la Varizelle. L'augmentation du trafic sur le réseau secondaire est évaluée à 25% en moyenne entre 2018 et 2023, impliquant une accentuation des congestions sur les voies d'accès aux zones d'activités économiques et une augmentation des nuisances pour les riverains.

C'est pourquoi l'État et les collectivités ont décidé d'étudier le complément du demi-échangeur de la Varizelle, afin de poursuivre deux objectifs : améliorer la desserte du territoire et améliorer le cadre de vie des riverains.

Le projet consiste à créer un nouveau couple de bretelles orientées vers Lyon pour compléter l'échangeur existant de la Varizelle, ainsi qu'un barreau de franchissement de la RN88 depuis le giratoire existant de la Varizelle au Sud. Au Nord, le barreau est raccordé à la RD32 (route de Saint-Jean-Bonnefonds et route de la Varizelle), la RD 32.4 (bretelle d'entrée sur la RN88) et la route des Barraques par un nouveau carrefour giratoire.

Ce projet a fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique comprenant mise en compatibilité du PLU de Saint-Chamond, classement – déclassé en 2021. Ce dossier comprenait une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale le 4 novembre 2020 et l'arrêté préfectoral de DUP a été signé le 8 décembre 2021. Une enquête parcellaire a eu lieu du 20 juin au 6 juillet 2022.



Les éléments qui sont ajoutés ou modifiés dans le corps du dossier, suite à l'avis de l'autorité environnementale, sont identifiés dans le dossier d'autorisation environnementale par un pictogramme tel qu'illustré ci-contre, en plus de la police de caractère de couleur [bleue](#).

2 COMPOSITION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le présent dossier s'articule comme suit :

- **PRÉAMBULE**
- **PIECE A : NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE**

Cette pièce présente le projet, la procédure, une présentation succincte du projet et des principaux enjeux liés au volet eau, au volet biodiversité et aux enjeux environnementaux au sens général.
- **PIECE B : DESCRIPTION DU PROJET**

La description du projet présente les objectifs de l'opération au regard du diagnostic de la situation actuelle, et indique les raisons pour lesquelles, parmi les différents partis d'aménagement envisagés, le projet présenté a été retenu, et notamment du point de vue de son insertion dans l'environnement. Elle présente le projet et ses principales caractéristiques.

Elle présente également les rubriques concernées par la procédure loi sur l'eau et une description de l'assainissement et des enjeux hydrauliques de cette opération.
- **PIECE C1 : ÉTUDE D'IMPACT**

L'étude d'impact présente l'ensemble des études environnementales, scientifiques et techniques ayant participé à la conception du projet. Elle comprend successivement l'analyse des caractéristiques de l'environnement en l'absence de projet, permettant de dégager les enjeux dont le projet doit tenir compte, l'identification des impacts de la solution retenue sur l'environnement et les propositions de mesures pour éviter, réduire, ou compenser ces impacts.

Elle a été mise à jour dans le cadre de cette autorisation environnementale, en intégrant les évolutions du projet suite aux études d'avant -projet et les études spécifiques réalisées en phase avant -projet (étude hydraulique, étude d'assainissement, étude géotechnique, ...) et les compléments demandés dans le cadre de l'avis du CGEDD du 4 novembre 2020. En préambule de l'étude d'impact, il est rappelé les éléments mis à jour.
- **PIECE C2 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Ce document permet d'appréhender rapidement l'ensemble des enjeux environnementaux, un résumé de l'ensemble des pièces présentées dans l'étude d'impact est rédigé.
- **PIECE D : VOLET DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES**

Cette pièce constitue la demande de dérogation espèces protégées, elle comprend les enjeux biodiversité identifiés sur le site, les impacts et les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) proposées.
- **PIECE E : ÉLÉMENTS GRAPHIQUES, PLANS OU CARTES**

Des plans de présentation projet sont localisés dans cette pièce.
- **PIECE F : MAITRISE FONCIÈRE**

Cette pièce présente les documents montrant la maîtrise foncière des parcelles et des mesures compensatoires.
- **PIECE G : AVIS DES AUTORITÉS CONCERNÉES**

Cette pièce regroupe l'ensemble des avis qui ont été émis sur le projet durant la phase d'instruction du dossier (avis de l'Autorité Environnementale et mémoire en réponse du maître d'ouvrage sur l'évaluation environnementale et avis du CSRPN et mémoire en réponse du maître d'ouvrage sur le volet dérogation espèces protégées), préalablement à l'ouverture de l'enquête.



3 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Le projet est porté par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne – Rhône Alpes, en tant que maître d'ouvrage de l'opération.



DREAL AUVERGNE – RHÔNE ALPES
Service Mobilité Aménagement Paysages
5, Place Jules Ferry
69453 Lyon 6
N° SIRET : 13000672900029

4 SOMMAIRE GÉNÉRAL

PIÈCE A NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

PIÈCE B DESCRIPTION DU PROJET

PIÈCE C1 ÉTUDE D'IMPACT

01	Présentation du projet
02	Description de l'état initial de l'environnement susceptible d'être affecté de manière notable par le projet et son évolution en cas de mise en œuvre du projet
03	Description des incidences notables du projet et des mesures prévues (ERC)
04	Description des solutions de substitution
05	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
06	Éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols
07	Méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les incidences du projet
08	Noms et qualité des auteurs
09	Compléments spécifiques aux infrastructures de transport
10	Annexes

PIÈCE C2 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

PIÈCE D VOLET DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES

PIÈCE E PIÈCES GRAPHIQUES, PLANS ET CARTES

PIÈCE F MAITRISE FONCIÈRE

PIÈCE G AVIS DES AUTORITÉS CONSULTÉES (AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET CSRPN)

5 GLOSSAIRE

ABRÉVIATIONS	
AASQA	Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l’Air
ABF	Architecte des Bâtiments de France
ADEME	Agence de l’Environnement et de Maîtrise de l’Energie
Ae	Autorité Environnementale
CGEDD	Conseil Général de l’Environnement et du Développement Durable
AEP	Alimentation en Eau Potable
AOC	Appellation d’Origine Contrôlée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ARS	Agence Régionale de la Santé
BAU	Bande d’Arrêt d’Urgence
BDD	Bande Dérasée de Droite
BDG	Bande Dérasée de Gauche
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BV	Bassin Versant
CD42	Département de la Loire
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement
DTA	Directive Territoriale d’Aménagement
EBC	Espace Boisé Classé
ER	Emplacement Réservé
GBA	Glissière Béton Armé
ICTAAL	Instruction sur les Conditions Techniques d’Aménagement des Autoroutes de Liaison
ICTAVRU	Instruction sur les Conditions Techniques d’Aménagement des Voies Rapides Urbaines
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
IGN	Institut Géographique National
IGP	Indications Géographiques Protégées
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l’eau
IPA	Indice Ponctuel d’Abondance
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MH	Monument Historique
OAP	Orientation d’Aménagement et de Programmation
OD	Origine Destination

ABRÉVIATIONS	
OFB	Office Français de la Biodiversité
OH	Ouvrage Hydraulique
PADD	Projet d’Aménagement et de Développement Durable
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLU	Plan Local d’Urbanisme
PR	Point de Repère
PRE	Plan de Respect de l’Environnement
PRO	Projet
PS	Passage Supérieur
RD	Route Départementale
RGP	Recensement Général de la Population
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Départemental d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SEM	Saint Etienne Métropole
SIC	Site d’Intérêt Communautaire
SRADDET	Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et l’Égalité des territoires
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
TC	Transport en Commun
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TPL	Terre-Plein Latéral
ZA	Zone d’activités
ZAC	Zone d’Aménagement Concerté
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation